

**DEMANDE D'EXEMPTION TEMPORAIRE DE PASSAGERS POUR DES MOTIFS RELIGIEUX****A. Instructions aux passagers**

La personne demandant une exemption temporaire doit soumettre une copie dûment remplie du présent formulaire dans son intégralité au transporteur ou à l'exploitant. Toutes les pages doivent être revues et remplies par la personne à exempter et/ou par le demandeur, ainsi que par le commissaire à l'assermentation approuvé.

Le formulaire d'exemption doit être rempli intégralement et soumis au transporteur ou à l'exploitant pour approbation avant le départ, conformément aux exigences de l'exploitant (au moins trois semaines à l'avance). Les passagers pourraient être appelés à fournir le formulaire d'exemption rempli chaque fois qu'on demande la preuve de vaccination (p. ex. au moment de la réservation, à l'enregistrement et avant l'embarquement). Veuillez consulter les instructions du transporteur ou de l'exploitant au moment de réserver le voyage. Les transporteurs et exploitants approuveront les exemptions à leur discrétion.

En plus des autres mesures d'accommodement que pourrait exiger le transporteur ou l'exploitant, les passagers titulaires d'une exemption temporaire approuvée doivent aussi soumettre au transporteur ou à l'exploitant les résultats d'un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 pris :

- dans les 72 heures avant l'heure de départ prévue du passager, si le résultat est négatif;
- au moins 10 jours (mais pas plus de 180 jours) avant l'heure de départ prévue du passager (qui sera autorisé à voyager au 11<sup>ème</sup> jour), si le résultat est positif.

**B. Personne à exempter**

*Veuillez fournir les renseignements suivants sur la personne visée par la demande d'exemption temporaire :*

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse municipale : \_\_\_\_\_

Une demande d'exemption temporaire avait-elle déjà été présentée pour cette personne? \_\_\_\_\_ (oui/non)

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails (date, nom du transporteur ou de l'exploitant)

\_\_\_\_\_

La demande d'exemption temporaire avait-elle été approuvée? \_\_\_\_\_ (oui/non)

### C. Renseignements sur le demandeur

*Si le demandeur est une personne autre que celle à exempter, veuillez fournir les renseignements suivants :*

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse municipale : \_\_\_\_\_

### D. Renseignements sur le voyage

*Veuillez fournir les renseignements suivants sur le voyage de la personne visée par la demande d'exemption temporaire :*

Date de départ : \_\_\_\_\_ Ville/aéroport de départ : \_\_\_\_\_

Destination : \_\_\_\_\_

Code de voyage (vol/numéro de train, nom du bâtiment) : \_\_\_\_\_

### E. Croyance religieuse

*Veuillez fournir les renseignements demandés concernant vos convictions religieuses.*

**Il est à noter que les leaders religieux et adeptes d'un certain nombre de religions (p. ex. l'islam, le catholicisme, le judaïsme, la religion grecque – orthodoxe, la religion mennonite, les Témoins de Jéhovah, la Science chrétienne) ont publié des déclarations publiques indiquant leur soutien au vaccin contre la COVID-19, dans l'intérêt particulier de la santé publique.**

Nom de la religion/confession (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Explication détaillée dans la zone de texte de la manière dont votre croyance religieuse sincère vous empêche de vous faire vacciner :

**F. Serment ou affirmation solennelle du demandeur**

Je déclare sous serment ou solennellement que je suis/la personne pour laquelle l'exemption est demandée ne peut pas être vaccinée en raison d'une ou de plusieurs croyances religieuses sincères.

Je fais le serment ou affirme solennellement que toutes les informations incluses dans ce formulaire sont vraies et exactes.

Signature : \_\_\_\_\_ Nom complet : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Emplacement : \_\_\_\_\_

**G. Signature du commissaire à l'assermentation**

*À remplir par le commissaire à l'assermentation :*

Déclaré sous serment ou solennellement devant moi, à : \_\_\_\_\_ (Ville)

\_\_\_\_\_ (Province, État, ou pays) le \_\_\_\_\_ (Date)

Signature : \_\_\_\_\_ Nom complet : \_\_\_\_\_

*Note : ce formulaire n'est valable que pour le voyage de retour.*

**H. Attestation – Renseignements faux ou trompeurs**

Je comprends que le fait de faire, sous serment ou affirmation solennelle, par affidavit, déclaration solennelle ou déposition ou oralement, une fausse déclaration en sachant qu'elle est fausse constitue une infraction à l'article 131 du [Code criminel](#). Je comprends également que le fait de produire un faux document, en sachant qu'il est faux, constitue une infraction à l'article 366 du *Code criminel*.

Conformément à l'arrêté d'urgence de Transports Canada applicable, toute personne fournissant à un transporteur ou à un exploitant des renseignements délibérément faux ou trompeurs s'expose également à une sanction administrative pécuniaire ou à d'autres mesures d'application de la loi, y compris à des poursuites judiciaires.

**I. Renseignements personnels**

La protection de vos renseignements personnels est importante. Les renseignements personnels que vous fournissez permettront de déterminer la qualification de la personne identifiée dans la présente demande d'exemption temporaire à l'application des exigences de l'arrêté d'urgence de Transports Canada applicables. Il est à noter que le transporteur ou l'exploitant est assujéti aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels pour ce qui est de la gestion des renseignements personnels.

Les renseignements personnels du présent formulaire pourraient être transmis à Transports Canada qui pourrait les utiliser à des fins de vérification et d'application de la loi. Le ministre des Transports pourrait recueillir des renseignements personnels en vertu des lois applicables, aux termes de la *Loi sur l'aéronautique*, de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, et de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Si des renseignements personnels sont fournis à Transports Canada, celui-ci les divulguera et les utilisera en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et les règlements connexes. La divulgation, la conservation et l'utilisation des renseignements personnels recueillis sont décrites dans le fichier de renseignements personnels n° TC PPU 015 pour ce qui est de l'aviation civile et dans d'autres fichiers de renseignements personnels (PIB) pour ce qui est des autres modes de transport; ces derniers sont d'ailleurs en voie d'élaboration et/ou de modification et seront publiés sur la page Web Info Source de Transports Canada (<https://tc.canada.ca/fr/info-source>). Entre-temps, veuillez consulter le site Web suivant pour en savoir plus : [COVID-19 : Information pour les voyageurs à l'intérieur du Canada](#). Aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, tout individu a le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent, d'y apporter des corrections, et d'en demander la protection. Des instructions pour obtenir un accès aux renseignements personnels se trouvent à la page Web Info Source; on peut en trouver une copie dans toutes les grandes bibliothèques publiques et universitaires ainsi qu'en ligne au <http://www.infosource.gc.ca/>. Toute personne qui souhaite exercer son droit de faire une plainte aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* concernant la gestion de ses renseignements personnels peut le faire en déposant sa plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée. Pour de plus amples détails sur la façon dont le transporteur ou l'exploitant gère vos renseignements personnels, veuillez consulter sa politique sur la protection des renseignements personnels ou communiquer avec lui directement.

#### **J. Énoncé sur le pouvoir d'accorder une exemption**

Il est à noter que toute exemption temporaire accordée conformément à l'arrêté d'urgence de Transports Canada applicable est seulement valide aux fins de voyages intérieurs ou en provenance du Canada. Les passagers à destination du Canada, tous modes confondus, doivent respecter toutes les exigences en matière de passage à la frontière, y compris les exigences en matière de quarantaine aux termes de la *Loi sur la mise en quarantaine*.